

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

**- COMPTE-RENDU -**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	03 octobre 2013
Délégués en exercice	38
Délégués présents	30
Délégués suppléants présents	6
Délégués votants	36

\* \* \* \* \*

**Séance du jeudi 10 octobre 2013**

*L'an deux mille treize, le jeudi 10 octobre, à dix-neuf heures trente*, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'ECROMAGNY, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY, Président.

**Etaient présent(e)s :**

BELFAHY : MM BEURIER Patrice et TUGEND Pierre  
 BELMONT : M SEGUIN Michel  
 BELONCHAMP : MM SARRE Vincent et NOEL Rémy.  
 ECROMAGNY : M DIRAND Jean-Paul et LAROCHE Michel  
 FRESSE : MM DAVAL Brice, LOMBARD Patrice, MOUGENOT Michel et PARISOT Jean-Marie  
 HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT : M LAMBOLEY *Claude* et MME VALDENNAIRE Sylviane  
 LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS : MM MARTINET Gilles et LAMBOLEY *Hervé*  
 MELISEY : MMES DAVIOT Rose-Marie, BERNARD *Anne-Marie*, MM CHATELOT Henri, GRANDJEAN Michel, PINOT Régis et RIBAUD *Alain*  
 MIELLIN : M BONNET Yves et MME POULMAR Gilberte  
 MONTESSAUX : M DEMANGE René et MME TORTISSIER Virginie.  
 SAINT-BARTHELEMY : MM GILLET Denis, OUDOT Francis, RICHE Jackie et MME *Line ENOCH*  
 SERVANCE: MM SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Bernard, M *ANSELM Didier* et MOUGENOT Bernard  
 TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE : MM ANTOINE Francis, LALLOZ Jacques et PERNOT Jean

**Etaient absents:** MM CLAUDEL Hubert, DALVAL Jean-Marc, CARITEY Cyril, TOURDOT Roger, MMES FRESLIER Marie-Claire, MAIROT Marie-Ange, VALDENNAIRE Marie-France et BROUILLARD Céline

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Budget ordures ménagères – annulations 2013
- 2/ Budget SPANC – annulation 2013
- 3/ Convention avec le centre de gestion pour l'adhésion au service de médecine de prévention
- 4/ Attributions de subventions « ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°35
- 5/ Attributions de subventions « ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°36
- 6/ Attributions de subventions « logements conventionnés » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°3
- 7/ Taxe de séjour : participation au salon du randonneur 2014
- 8/ Prescription d'une modification simplifiée du PLU de Melisey N°1
- 9/ Délégation de service public pour la gestion des 4 accueils périscolaires – choix du délégataire
- 10/ Conventions de mise à disposition de personnel et de répartition des charges entre les communes de Melisey, Saint-Barthélemy, Servance, Ternuay et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon
- 11/ Tarifs des accueils périscolaires – année scolaire 2013/2014
- 12/ Aménagement du pôle périscolaire de Servance : avenant n°1 aux marchés de travaux

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation à rajouter à l'ordre du jour un point:

13/ Création d'un poste permanent – technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

Un mot d'accueil de Jean-Paul DIRAND, maire d'Ecromagny, commune intégrée dans la Communauté de Communes, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ouvre la séance.

Le Président rappelle que se sont tenues préalablement au conseil, les réunions suivantes:

- une commission cadre de vie le 24 septembre et un bureau le 26 septembre.

#### DEL. 90 – BUDGET ORDURES MENAGERES - ANNULATION 2013

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires une annulation d'un titre de recette de l'année 2013 pour un montant de **117.00 €** émis au titre de la redevance des ordures ménagères. Il précise que cette réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**- décide d'annuler le titre de recette pour un montant de 117.00 €**

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### DEL. 91 – BUDGET SPANC - ANNULATIONS 2013

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires les annulations des titres de recettes de l'année 2013 d'un montant de **16 €**.

Il précise que ces réclamations ont fait l'objet de pièces justificatives et ont recueilli l'avis de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**- décide d'annuler le titre de recette pour un montant de 16.00 €**

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### DEL. 92 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

Vu le décret 85-603,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Le Président expose :

- Vu notre délibération n°09 du 23 février 2009 pour l'adhésion au service de Médecine de prévention du centre de gestion.
- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive.
- Le CDG70 a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel il est possible de conventionner.
- Que la convention avec le CDG 70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**- autorise** le Président ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, annexée.

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 93 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°35**

Le Conseil Communautaire, réuni les 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les règlements d'attributions de subventions ont été modifiés lors du conseil communautaire du 25 avril 2013.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux (hors panneaux photovoltaïques).

Les propriétaires seront éligibles au barème « **très modeste** » (base ANAH 2013).

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY, pour des travaux de remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés d'un montant de 16 991.60 € HT, entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **attribue** une aide complémentaire d'un montant de 1 500.00 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

Vote : 28  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 1

**DEL. 94 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°36**

Une demande d'un ménage de la commune de TERNUAY, pour des travaux de remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière fioul à basse température d'un montant de 8 536.51 € HT, entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **attribue** une aide complémentaire d'un montant de 1 280.00 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 95 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « LOGEMENTS CONVENTIONNES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°3**

Le Conseil Communautaire, réuni les 22 juillet 2009 puis le 25 avril 2013, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Communauté de Communes décide d'apporter un soutien financier supplémentaire de 3% aux logements conventionnés en lien avec la politique du Conseil Général.

Une demande d'un ménage de la commune de MELISEY, au titre de l'amélioration d'un logement conventionné situé 44, route de Lure à Melisey, d'un montant de travaux subventionnés de 88 684.60 € HT, entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **attribue** une aide complémentaire d'un montant de 2 661.00 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DEL. 96 – TAXE DE SEJOUR – PARTICIPATION AU SALON DU RANDONNEUR 2014

Monsieur le Président rappelle au Conseil que l'Office du Tourisme de la Haute-Vallée de l'Ognon est mandaté pour la mise en œuvre des actions de promotion touristique.

L'action concernée par la présente délibération :

- **Participation au Salon du Randonneur de Lyon les 22,23 et 24 mars 2014.** Cette action sera pilotée par la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont.

Il précise en outre que cette action qui émane d'une volonté de trois Communautés de Communes (Rahin et Chérimont, 1000 Etangs et Haute-Vallée de l'Ognon), associées à celle des trois Offices de Tourisme correspondants est le renouvellement d'une action menée sur l'année 2013.

Une communication et une promotion mutualisée du territoire, ciblée sur la clientèle des randonneurs pédestres, équestres et cyclotouristes est un atout indéniable.

Le montant total des frais engagés pour ce salon comprend les frais de restauration, d'hébergements et de déplacements et sont pris sur le budget « taxe de séjour ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **accepte** la participation de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon,
- **délègue** la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont pour cette action,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer la convention d'engagement entre les trois collectivités et à engager les démarches nécessaires à cette participation.

Vote : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

## DEL. 97 – PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MELISEY N°3

Monsieur le Président rappelle :

- l'erreur matérielle constatée, au cours de la numérisation par les services de l'Etat, sur le document graphique qui porte le zonage d'un secteur UCi non défini, sur le PLU DE MELISEY

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 et suivants du code de l'urbanisme, il convient de prescrire la modification simplifiée du P.L.U de Melisey, pour rectifier l'erreur matérielle de définition d'un zonage d'un secteur UCi sur le document graphique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **donne** un avis favorable au lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU de Melisey, pour délimiter précisément le zonage Uci du secteur cadastré F n°443,
- **missionne** le cabinet DELPLANQUE & ASSOCIES pour accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de cette procédure.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et, dans la mairie concernée. L'avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et à la mairie de Melisey.

La modification simplifiée fera l'objet d'une délibération d'approbation et des mesures de publicité prévues à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme (affichage en mairie pendant un mois et insertion dans un journal diffusé dans le département).

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DEL. 98 – DELEGATION DE SERVICES PUBLICS POUR LA GESTION DES 4 ACCUEILS PERISCOLAIRES – CHOIX DU DELEGATAIRE

Lancée depuis la délibération du 21 février 2013, la procédure de délégation de services publics pour la gestion des futurs accueils périscolaires qui sera conduite à Melisey, Saint-Barthélemy, Servance et Ternuay est sur le point d'aboutir.

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, une association a fait acte de candidature, dans les délais fixés par le règlement de consultation (15 juillet à 12h00) :

L'association départementale des FRANCAS de Haute-Saône dont le siège est situé 33, rue de la Banque, 70000 VESOUL  
Représentée par M..COULIN Pierre-François, Président

Dans cette perspective, après avoir rappelé les différentes étapes de la procédure (avis du CTP – délibération sur le principe de délégation de service public – déroulement de la consultation – réunion de la commission cadre de vie) ainsi que les principes généraux qui régissaient le cahier des charges, le Président expose les caractéristiques de l'offre retenue et les motifs du choix qu'il soumet à approbation et présente l'économie générale du contrat de délégation qu'il sera amené à signer.

Le Président propose de retenir l'association « les FRANCAS » et de lui confier la délégation de services publics des 4 accueils périscolaires pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **approuve** le choix de M. le Président de signer le contrat de délégation de services publics avec l'association des FRANCAS pour la gestion et l'exploitation des futurs accueils périscolaires qui seront réhabilités à Melisey, Saint-Barthélemy, Servance et Ternuay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- **approuve** les conditions tarifaires du contrat de délégation de services publics,
- **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat avec le candidat retenu, ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

Vote : 36  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 1

**DEL. 99 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COMMUNES DE MELISEY, SAINT-BARTHELEMY SERVANCE, TERNUAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON**

Dans le cadre de la mise en place des accueils périscolaires sur les communes de Melisey, Servance, et Ternuay au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une convention de mise à disposition de personnel doit être signée entre les 2 parties.

Cette convention a pour objet la mise à disposition :

**- A MELISEY**

1 animatrice  
1 personne de service

**- A SERVANCE**

1 animatrice  
1 personne de service

**- A TERNUAY**

1 animatrice

Les locaux étant mis à disposition par convention restent propriété des communes. Des charges supportées par les communes (eau, électricité, chauffage) pour le compte du périscolaire doivent être reprise par la communauté de communes.

Une convention détaillera site par site, les modalités de transfert et de répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel et de répartition des charges, à intervenir entre :

- la commune de Melisey et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon,
- la commune de Servance et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon,
- la commune de Ternuay et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

- **reconduit** ces conventions, actualisées, chaque année.

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 100 – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

Monsieur le Président propose d'uniformiser les prix des services périscolaires pour éviter toute discrimination entre les familles.

Après avoir pris connaissance des tarifs de la Communauté de Communes du Pays de Lure,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

- **adopte** les tarifs de l'année 2013-2014, proposés sur l'état ci-dessous, qui comportent les montants payés par les familles :

	Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du midi sans repas	Accueil du midi avec repas	Accueil du soir
<b>TRANCHE A</b>	<b>0 à 600</b>	<b>0.9 €</b>	<b>0.9 €</b>	<b>4.10 €</b>	<b>1.80 €</b>
<b>TRANCHE B</b>	<b>601 à 1300</b>	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>	<b>4.40 €</b>	<b>2 €</b>
<b>TRANCHE C</b>	<b>+ 1301</b>	<b>1.10 €</b>	<b>1.10 €</b>	<b>4.90 €</b>	<b>2.20 €</b>

Vote : 36  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 101 – AMENAGEMENT DU POLE PERISCOLAIRE DE SERVANCE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LES LOTS 01,04 ET 10**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver des avenants aux marchés de travaux à passer dans le cadre de l'opération « Aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Servance » pour prendre en compte :

- des modifications des prestations de bases essentiellement dû à des adaptations, d'une part visant à améliorer le niveau de finition des prestations prévues et à faire quelques économies s'avérant réalisables en cours de chantier.

LOT	Intitulé des lots	Marché HT	Avenant HT	Marché final	Augmentation/ baisse	Objet de l'avenant
01	<b>SONOBAT</b>	26 039.00	- 301.58	25 737.42	- 1.16%	<i>Moins-Values</i> Dépose barreaudage Regard de visite tampon étanche à carreler Linéaires de gaines en tranchée Canalisation EU en tranchées <i>Plus-Values</i> Regard EU en sortie de bâtiment 40/40 Reprise dallage après passage gaine électrique Complément dalles Kronimus pour accès extérieur
02	<b>PERSONENI</b>	10 774.00		10 774.00		
03	<b>CPPI</b>	17 475.00		17 445.00		
04	<b>PODEVIN</b>	13 981.14	- 212.90	13 768.24	- 1.52 %	<i>Moins-Values</i> Tablettes de fenêtres Ebrasements de baies <i>Plus-Values</i> Habillage en sous-face devant ensembles châssis façade principales Trappe d'accès dans le plafond CF Trappe de visite sur caisson dans bureau
05	<b>MACCANIN</b>	2 471.00		2 471.00		
06	<b>FILIPUZZI</b>	3 633.54		3 633.54		
07	<b>MEYER</b>	3 701.51		3 701.51		
08	<b>REMY</b>	7 732.00		7 732.00		
09	<b>ELEC 90</b>	26 355.56		26 355.56		
10	<b>ELEC 70</b>	15 556.81	- 857.74	14 699.07	- 5.51 %	<i>Moins-Values</i> Alimentation BT Consuel Téléphone

Le bilan de l'opération se présente de la manière suivante :

	<b>MONTANT € HT</b>
Marché initial	127 720.66
Avenants	- 1 372.22
Nouveau montant du marché	<b>126 348.44</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **autorise** le Président à signer les avenants avec les entreprises citées ci-dessous pour un coût total supplémentaire de 1 372.22 € HT :

- LOT 01 – entreprise SONOBAT pour un montant de – 301.58 € HT
- LOT 04 – entreprise PODEVIN pour un montant de – 212.90 € HT
- LOT 10 – entreprise ELEC 70 pour un montant de – 857.74 € HT

Vote : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

### DEL. 102 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;  
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
Vu le budget sparc ;  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe afin d'assurer les missions de :

- Assurer le suivi du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Effectuer les contrôles Conception/Réalisation des installations neuves ou réhabilitées.
- Réaliser les contrôles Diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.
- Suivre des campagnes de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **décide** la création, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 d'un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **autorise** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--



## INFORMATIONS DIVERSES

### Périscolaire : rapport sur l'état d'avancement des travaux des 4 accueils périscolaires :

Le Président informe de l'état d'avancement des travaux.

A Servance, la réception est prévue le jeudi 31 octobre. Actuellement : poursuite des travaux de peintures, d'électricité et de chauffage. Finitions des menuiseries cadre de placards, pose porte TGBT, etc...

L'achèvement à Melisey est prévu mi-décembre. Actuellement : peinture des façades, installation du plancher chauffant, réalisation d'une chape sur ce dernier et avancement des lots fluides (électricité courants forts/faibles et chauffage-ventilation- plomberie/sanitaire).

Pour ce qui est de Saint-Barthélemy, les travaux se poursuivent. Actuellement : aménagements extérieurs, crépi, dallage et finitions, pose des menuiseries et électricité en cours.

### Gouvernance des 1000 Etangs – partager, découvrir et développer un territoire de qualité :

Une première série d'ateliers thématiques se tiendront aux dates ci-dessous, à 20h00 :

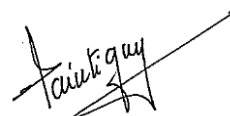
- lundi 14 octobre : services à la population (Melisey)
- mardi 15 octobre : développement économique (Faucogney)
- jeudi 17 octobre : Vie locale (Saint-Germain)
- jeudi 24 octobre : tourisme (Servance)
- vendredi 25 octobre : attractivité du territoire (Faucogney)

### Calendrier :

✓ **Bureau** : jeudi 28 novembre 2013 à 18h00

✓ **Conseil Communautaire** : Jeudi 05 décembre 2013, 19h30, sur la commune de Ternuay (lieu à préciser).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Président  
Henri SAINTIGNY